

L'HOTEL DE LAMOUREUX

Les psychologues trouveraient un curieux sujet d'études dans tous les « types » qui défilent chaque semaine sur les bancs de la police correctionnelle.

C'est amusant et c'est triste. Avouons-le sans détour : c'est plus triste qu'amusant.

Cette longue kyrielle de « gens sans aveu », comme les appelle le code, qui passe dix fois, vingt, trente fois, souvent à la même place, toujours pour le même délit, vous avouerez qu'il y a là matière à profondes réflexions, tant sur le sort de ces parias de la société que sur l'impuissance de la loi et l'inefficacité de ses peines.

Lamoureux est un de ces vagabonds de profession. Il a déjà été condamné huit fois.

Barbe inculte, cheveux hérisrés, c'est le portrait frappant de certains croquis de Cham dans le *Charivari*.

Il est poursuivi devant le tribunal correctionnel de Saintes pour injures et outrages envers M. le commissaire de police.

Lamoureux avait trouvé doux le séjour des prisons. Il était depuis quelque temps dans la maison d'arrêt de Saintes et voyait arriver avec peine le jour de sa libération. L'« air pur de la liberté » ne le séduisait pas.

Aussi, quand le concierge lui ouvrit les portes de la prison et lui cria qu'il était libre : « Je ne tarderai pas à retourner dans votre hôtel, fit-il, cette fois, jusqu'aux vendanges. »

En effet, quelques heures après sa sortie de « l'hôtel », le commissaire de police le rencontrait en état d'ébriété complète, et peu d'humeur à supporter les admonestations de ce magistrat.

Une scène s'engage : Lamoureux passe aux injures et le soir même, selon sa promesse au concierge, il était rentré à son « hôtel ».

Pauvre Lamoureux ! Le tribunal n'a pas voulu qu'il fût sorti de « l'hôtel » pour les vendanges et l'a condamné à un an et un jour de prison.

A. L.

(9 juillet 1875)

Ceci se passait en 1875.

En ce temps-là la République était le gouvernement défini, disaient les uns, définitif, disaient les autres, du pays.

C'était, dans tous les cas, un gouvernement bizarre, sous lequel on voyait des choses profondément extraordinaires. Ce gouvernement voulait contenter tout le monde, il ne contentait personne. Ce n'était ni une République, ni une monarchie, ni une dictature ; cela s'appelait un « ordre de choses établi. »

Ainsi parlaient quelquefois les circulaires administratives ; ainsi le qualifiait en rougissant le ministre Buffet.

C'est que ce ministre avait servi l'empire, et devait se trouver tout confus de servir la République. Quelques esprits mal intentionnés prétendaient bien que ce passé ne le recommandait pas suffisamment pour une si haute fonction, sous un régime républicain, mais ceux-là voulaient être « exclusifs, » faire de la République une « petite église » où les « purs » seuls auraient le droit de pénétrer. Les « gens sérieux » soutenaient que cela était dénué de bon sens. Il fallait alors écouter les gens sérieux.

En ce temps-là, l'état de siège régnait dans la moitié de la France, les journaux républicains étaient interdits ou supprimés. Ducros, l'homme à poigne, gouvernait à Lyon et faisait perquisitionner au domicile de nombreux citoyens. Espivent gouvernait à Marseille, Doncieux à Avignon, Guigues de Champvans dans le Vaucluse ; tous ennemis de la République et dévoués serviteurs de toutes les passions réactionnaires.

Les « enfouissements civils » étaient réglementés par ces grands administrateurs de « l'ordre de choses établi. » A la levée du jour, quand la ville était encore endormie, les libres-penseurs devaient conduire leurs morts au cimetière par des chemins déserts.

En revanche, les cléricaux pélerinaient à Lourdes, pélerinaient à Paray-le-Monial, pélerinaient à Croix-Gagné, péleri-